

Réunion du 24 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 70

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Amandine PAINSET (Pouvoir à Mme Lindsey DEARY), Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Loïc COUTRY, Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART (Pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Emmanuel HANON (Pouvoir à M. Francis GRINET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

**RAPPORT N° 13 : AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :  
RÉVISION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

**Rapporteur : M. Michel OLIVÉ**

La communauté de communes de Lacq-Orthez exerce la compétence supplémentaire suivante :  
« aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur ».

Afin de continuer à aider les étudiants dans leurs études supérieures et stages obligatoires, de revaloriser ces aides tout en respectant l'enveloppe annuelle de 65 000 €, la commission animation du territoire a proposé de modifier le règlement d'intervention et les critères d'attribution.

Le bureau du 10 mars 2025 a notamment validé la nouvelle grille de calcul qui modifie les tranches des barèmes d'attribution et le quotient familial par personne et par mois, permettant ainsi d'augmenter en moyenne de 50 € le montant des aides financières et d'octroyer des aides à davantage d'étudiants, tout en respectant les crédits inscrits au budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de modifier** en conséquence le règlement d'intervention relatif aux aides financières à l'enseignement supérieur, annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

**Patrice LAURENT**